



RÈGLEMENT FINAL 2026-1432-01A

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2020-1432 DE LOTISSEMENT DE LA VILLE DE CHAMBLY VISANT À
AJOUTER LES ZONES C-004, C-019, C-020, C-021 ET C-022 (CENTRE-VILLE) À
L'APPLICATION DES OBJECTIFS ET DES CRITÈRES DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE CONCERNANT LE LOTISSEMENT**

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Règlement 2020-1432 de lotissement de la Ville de Chambly

Article 1

L'article 24 du règlement de lotissement est modifié de la manière suivante :

- a) en remplaçant la première zone inscrite « C-005 » par « C-004 »
- b) en ajoutant, à la suite de la zone C-007, les zones « , C-019, C-020, C-021, C-022 »

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Alexandra Labbé, mairesse

M^e Nancy Poirier, greffière

INITIALES DE LA
MAIRESSE

INITIALES DE LA
GREFFIÈRE



RÈGLEMENT FINAL 2026-1432-01A

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2020-1432 DE LOTISSEMENT DE LA VILLE DE CHAMBLY VISANT À
AJOUTER LES ZONES C-004, C-019, C-020, C-021 ET C-022 (CENTRE-VILLE) À
L'APPLICATION DES OBJECTIFS ET DES CRITÈRES DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE CONCERNANT LE LOTISSEMENT

CERTIFICAT

Avis de motion donné le :	13 janvier 2026
Adoption du projet de règlement le :	13 janvier 2026
Avis public de consultation :	14 janvier 2026
Assemblée publique de consultation :	22 janvier 2026
Adopté finale :	3 février 2026
Approbation de la MRC le :	19 mars 2026
Publié conformément à la Loi le :	

Alexandra Labbé, mairesse

M^e Nancy Poirier, greffière

INITIALES DE LA MAIRESSE
INITIALES DE LA GREFFIÈRE